

5^e RAPPORT MONDIAL SUR L'APPRENTISSAGE ET L'ÉDUCATION DES ADULTES

**Contribution du Canada
à la cinquième édition
du *Rapport mondial
sur l'apprentissage et
l'éducation des adultes*
(GRALE V)**

2021



cmecc

Conseil des
ministres
de l'Éducation
(Canada)

Council of
Ministers
of Education,
Canada



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



**UNESCO Institute
for Lifelong Learning**

Institut de l'UNESCO
pour l'apprentissage
tout au long de la vie

5^e RAPPORT MONDIAL SUR L'APPRENTISSAGE ET L'ÉDUCATION DES ADULTES



La réponse du Canada à la cinquième édition du *Rapport mondial sur l'apprentissage et l'éducation des adultes* (GRALE V) se concentre sur les progrès accomplis dans l'apprentissage et l'éducation des adultes (AEA) pour ce qui est des politiques, de la gouvernance, du financement, de la participation et de la qualité depuis la publication de GRALE IV en 2018. Le thème retenu en particulier est celui de l'éducation à la citoyenneté. GRALE V explore également les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les systèmes d'AEA au Canada. La réponse du Canada a été préparée dans le cadre d'une collaboration entre les ministères provinciaux et territoriaux responsables de l'éducation au Canada – par l'intermédiaire de l'organisme intergouvernemental qui les rassemble, le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] –, le gouvernement du Canada, représenté par Emploi et Développement social Canada (EDSC), et la Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO). Ce rapport a été compilé par le CMEC.

Le Canada est une fédération de dix provinces et de trois territoires. La *Loi constitutionnelle* de 1867 accorde aux provinces le pouvoir exclusif de légiférer en matière d'éducation. Les territoires exercent des pouvoirs semblables, par délégation du gouvernement fédéral. Il n'existe pas, par conséquent, de ministère de l'Éducation au gouvernement fédéral et il n'y a pas d'approche pancanadienne unifiée de l'éducation des adultes.

Le gouvernement du Canada est néanmoins responsable de l'éducation des Premières Nations pour les populations autochtones qui vivent dans les réserves. Il assume cette responsabilité par l'intermédiaire d'écoles financées par le gouvernement fédéral et administrées par les bandes. Le gouvernement du Canada joue également un rôle essentiel dans le perfectionnement des compétences de la population du Canada, grâce aux efforts budgétaires consentis dans le secteur de l'enseignement postsecondaire, de la formation et de l'alphabétisation, sous la forme de paiements de transfert aux provinces et aux territoires, de subventions pour la recherche et les infrastructures et d'un soutien financier apporté directement aux apprenantes et aux apprenants.

Chaque province et chaque territoire du Canada est responsable de la planification, de la mise en œuvre et de l'évaluation de ses propres politiques en matière d'AEA. L'offre de programmes d'AEA répondant à ces besoins varie selon la province ou le territoire, mais aussi selon le secteur et la localité. Chaque province et chaque territoire adapte ses programmes à ses besoins bien particuliers et aux besoins des populations auxquelles les services d'AEA

s'adressent. Le rapport présenté ci-dessous constitue un recueil des contributions des uns et des autres et fournit des exemples et des illustrations à l'appui de ces observations.

Il est important de noter que, si certaines provinces et certains territoires cherchent avant tout à faciliter les activités d'apprentissage pour les apprenantes et apprenants adultes dans le domaine de l'alphabétisation et des compétences essentielles, d'autres mettent davantage l'accent sur des programmes en rapport avec l'emploi et se concentrent sur le perfectionnement et la mise à niveau des compétences. D'autres encore situent l'apprentissage des adultes dans un cadre stratégique d'apprentissage à vie (qui consiste en toutes les activités d'apprentissage des adultes, y compris les études postsecondaires). Il est important de tenir compte de ces différences quand des comparaisons sont effectuées à l'échelle pancanadienne.

Politiques publiques

1. Dans l'ensemble, diriez-vous que, depuis 2018, votre pays :
 - a régressé en matière de politiques sur l'AEA
 - est au même niveau qu'en 2018
 - **a réalisé des progrès significatifs en matière de politiques sur l'AEA**

Commentaires

Au Canada, les provinces et les territoires ont des stratégies, des politiques et des textes de loi bien particuliers concernant l'apprentissage et l'éducation des adultes. Depuis 2018, comme ce qui suit le montre, plusieurs provinces et territoires notent qu'ils ont fait des progrès significatifs en matière de politiques publiques sur l'AEA et plusieurs gouvernements pointent du doigt différentes évolutions bien particulières.

Manitoba

Textes de loi : Le ministère de l'Éducation postsecondaire, du Développement des Compétences et de l'Immigration a modernisé la *Loi sur les établissements d'enseignement professionnel privés* dans le cadre de consultations auprès des établissements d'enseignement professionnel privés, des étudiantes et étudiants et des organismes gouvernementaux. Il a rédigé des modifications visant à simplifier les démarches administratives, à améliorer la responsabilisation et à renforcer la transparence pour les étudiantes et étudiants.

Politiques publiques :

- Le ministère a, dans le cadre du *Plan d'action pour la croissance économique* du Manitoba, mis au point une Stratégie relative aux compétences, au talent et aux connaissances visant à favoriser le bon fonctionnement du marché du travail, à promouvoir le développement économique et à fournir des orientations stratégiques aux établissements d'enseignement postsecondaire, ainsi qu'une vision pour les programmes d'emploi et de formation. Le but de cette stratégie est de prolonger et de développer les partenariats et les consultations faisant intervenir les établissements postsecondaires et communautaires, l'industrie, les employeurs, le secteur de l'éducation et les syndicats, ainsi que d'autres parties prenantes au gouvernement, dans la perspective de faire concorder l'apprentissage et les besoins du marché du travail.
- Le rapport d'examen de l'éducation collégiale du Manitoba, publié en mars 2018, a fourni des recommandations liées à l'amélioration des résultats obtenus par les étudiantes et étudiants et à la concordance avec les besoins du monde du travail. Le ministère a mis au point une stratégie de mise en œuvre en prolongement aux conclusions de ce rapport d'examen et il semble que les parties prenantes soient globalement satisfaites d'un système qui est diversifié, qui ne présente que peu de redondances et dans lequel les gens ont le sentiment d'en avoir pour leur argent. Cette stratégie s'inspire d'une série de séances de création en collaboration ayant fait intervenir les vice-présidentes et

vice-présidents à l'enseignement et à la recherche des collèges. Ces séances ont été organisées en vue d'obtenir le point de vue des établissements eux-mêmes sur les recommandations et de mettre en évidence les priorités, les échéances et la charge de travail exigée dans le système collégial.

- Le gouvernement du Manitoba a également renforcé son programme de bourses, en élargissant les critères d'admissibilité aux étudiantes et étudiants faisant leurs études dans les établissements religieux privés de la province et en ajoutant une aide financière d'appoint pour les étudiantes et étudiants autochtones admissibles à faibles revenus.
- Le ministère a mis sur pied un nouveau modèle de collaboration avec un programme de conseils sectoriels, en vue de répondre aux besoins des employeurs, des travailleuses et travailleurs existants et des nouvelles travailleuses et nouveaux travailleurs sur le plan de la formation et du perfectionnement.

Québec

Le Québec a lancé son Plan d'action numérique en 2018 comportant trois grandes orientations :

- soutenir le développement des compétences numériques des jeunes et des adultes;
- exploiter le numérique comme vecteur de valeur ajoutée dans les pratiques d'enseignement et d'apprentissage; et
- créer un environnement propice au déploiement du numérique dans l'ensemble du système éducatif.

Par ailleurs, le financement pour la formation des travailleurs a augmenté au cours des quelques dernières années.

Gouvernement du Canada

En février 2018, les membres du Comité fédéral-provincial/territorial (F-P/T) des sous-ministres adjoints (SMA) chargés de l'aide financière aux études ont convenu de mettre sur pied une équipe de travail, composée de fonctionnaires du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux, chargée d'entreprendre un travail ciblé sur les politiques publiques en matière d'AEA, dans l'optique de mieux comprendre la gamme de dispositifs de soutien et de programmes proposés aux apprenantes et aux apprenants adultes, tant pour ce qui est de l'aide financière aux études (AFE) que pour ce qui est des programmes en rapport avec le marché du travail. En 2018-2019, l'équipe de travail a principalement entrepris les activités suivantes :

- mise en évidence des initiatives, programmes et priorités F-P/T en matière d'apprentissage des adultes;
- mise au point d'une analyse des lacunes dans l'apprentissage des adultes au Canada;
- organisation de séances internes de réflexion conceptuelle sur l'apprentissage des adultes et mise en évidence des défis et des possibilités;
- consultation des partenaires pertinents dans les différents gouvernements.

En outre, depuis plus de 25 années, Emploi et Développement social Canada (EDSC) utilise un cadre de « compétences essentielles » (CE), composé de neuf compétences essentielles, pour aider les prestataires de services et les autres organismes à mieux comprendre les besoins de la population du Canada sur le plan des compétences et pour éclairer la conception et l'offre de programmes de perfectionnement des compétences. Au cours de cette période, le marché du travail a connu une évolution significative en raison de changements structurels, technologiques et démographiques, ainsi que des crises économiques récentes, comme celles dérivant de la COVID-19, qui ont accéléré l'évolution du pays vers une économie axée sur le numérique. À la lumière de ces différents facteurs, EDSC a entamé un processus de renouvellement de son approche axée sur les compétences essentielles à l'été 2019.

L'objectif du Bureau de l'alphabétisation et des compétences essentielles (BACE) est d'aider les adultes du Canada à améliorer leur niveau d'alphabétisation et leurs compétences essentielles, afin d'être mieux préparés au marché du travail, de pouvoir trouver un emploi, de pouvoir le conserver et de savoir s'adapter et connaître la réussite au travail. La nouvelle approche axée sur les compétences a été rebaptisée « Compétences pour réussir » à l'issue d'un travail approfondi de recherche et de consultation des spécialistes des compétences. Elle comprend désormais à la fois des compétences essentielles et des compétences « générales » (socioaffectives). Son lancement aura lieu à l'automne 2020. L'approche « Compétences pour réussir » est la base même de l'apprentissage de toutes les autres compétences (p. ex., compétences techniques et compétences propres à telle ou telle profession) et définit une orientation générale pour le gouvernement du Canada dans son appui à la population canadienne dans la phase de reprise économique après la pandémie. L'approche « Compétences pour réussir » répond aux besoins plus prononcés en matière de compétences du marché du travail actuel et du marché du travail de demain, en mettant l'accent sur l'importance de certaines compétences cruciales, comme les compétences d'ordre supérieur en résolution de problèmes et dans le domaine numérique, ainsi que les compétences socioaffectives que sont la capacité d'adaptation, la créativité et l'innovation. La dernière partie sur COVID-19 ci-dessous fournit de plus amples détails sur l'approche « Compétences pour réussir » et sur la réponse adoptée par le BACE face à la situation de pandémie.

2. Dans quelle mesure votre pays a-t-il fait des progrès dans le domaine de l'AEA depuis 2018, plus particulièrement en ce qui concerne :
- la mise en œuvre de la législation? (**Pas du tout**)
 - l'élaboration et la mise en œuvre de politiques? (**Un peu**)
 - l'élaboration de plans concrets et spécifiques? (**Moyennement**)
 - la participation des parties prenantes? (**Un peu**)
 - l'amélioration de la reconnaissance, de la validation et de l'accréditation de l'apprentissage non formel et de l'apprentissage informel? (**Un peu**)
 - l'élaboration d'un cadre national de qualifications? (**Moyennement**)

Commentaires

Alberta

L'Alberta n'a pas de texte de loi spécifique sur l'AEA, même si la province dispose de la *Post-secondary Learning Act* (loi sur les études postsecondaires), qui régit les établissements postsecondaires dans le système d'éducation des adultes de la province, ainsi que de la *Schools Act* (loi sur les écoles) pour le système de la maternelle à la 10^e année. À cet égard, la législation n'a pas évolué depuis 2018.

L'Alberta n'a pas de politique globale en matière d'AEA, ni de projet de mise au point et de mise en œuvre d'une politique globale à l'échelle provinciale dans ce domaine. Dans divers domaines, cependant, les programmes ont leurs propres lignes directrices ou politiques de fonctionnement. Le Community Adult Learning Program – CALP (programme communautaire d'apprentissage pour adultes) de l'Alberta, par exemple, a des lignes directrices visant à faciliter la progression vers l'offre aux adultes de programmes non formels à temps partiel ne menant pas à un diplôme d'études, pour l'alphabétisation et pour les compétences de base.

L'Alberta est en train d'effectuer un examen complet et approfondi à l'échelle du système postsecondaire dans son ensemble (sous le titre « Alberta 2030 : Building Skills for Jobs » [initiative Alberta 2030 : une stratégie pour l'emploi axée sur l'acquisition de compétences]) en vue de mettre au point une nouvelle stratégie innovante pour l'avenir. Il se peut que le domaine de l'AEA soit abordé dans le cadre de cet examen, puisque ce domaine sert d'appui aux transitions vers le marché du travail. L'initiative Alberta 2030 fera intervenir des consultations des parties prenantes. Il se peut qu'il en émerge des plans bien précis pour l'AEA (ou les compétences de base), mais cela ne sera pas ce sur quoi l'initiative portera en priorité. Comme les conclusions et résultats du processus restent inconnus au moment présent, il est impossible de répondre à cette question par autre chose que « pas du tout ».

Manitoba

Participation des parties prenantes : Les améliorations apportées à la législation et aux politiques en réponse à la question 1 ci-dessus ont été éclairées par un processus approfondi de consultation et de mise à contribution des parties prenantes (apprenantes et apprenants, établissements d'enseignement, conseils sectoriels et employeurs).

Mise au point et mise en œuvre des politiques : Des exemples concrets des progrès accomplis figurent en réponse à la question 1.

Québec

Mise en œuvre de la législation : Le Québec dispose de la *Loi sur l'instruction publique* qui comporte un régime pédagogique propre à l'éducation des adultes.

Élaboration de politiques : La Politique de réussite éducative a été lancée avant la période ciblée.

Participation des parties prenantes : Les élèves sont représentés dans la gouvernance des centres d'éducation des adultes par leur participation aux conseils d'établissement.

Autres notes et contexte

Alberta

En Alberta, l'AEA est synonyme d'« éducation de base des adultes », laquelle relève dans une grande mesure du ministère de l'Enseignement supérieur. La définition d'« éducation de base » de ce dernier est la suivante : « éducation formelle et non formelle qui prépare les apprenantes et apprenants adultes de l'Alberta aux études postsecondaires et à des emplois motivants et qui les dote des compétences dont ils ont besoin pour réaliser leur potentiel et renforcer leur communauté ». L'éducation formelle, offerte par les établissements postsecondaires, les collèges des Premières Nations et quelques prestataires de services privés, comprend les programmes suivants : formation de base des adultes, rattrapage scolaire, anglais langue seconde, préparation à l'emploi et formation professionnelle de transition. Ces programmes sont approuvés dans le cadre du *Programs of Study Regulation* (règlement sur les programmes d'études) de la *Post-secondary Learning Act* (loi sur les études postsecondaires). L'éducation non formelle comprend les programmes à temps partiel d'alphabétisation et d'éducation de base qui ne débouchent pas sur un diplôme d'études. Ces programmes sont offerts par les organismes qui bénéficient des subventions du CALP. Il s'agit de programmes qui comblent les lacunes en littératie (lecture et écriture), dans les compétences en mathématiques de base, dans les compétences numériques, dans l'apprentissage de la langue anglaise et dans d'autres domaines encore.

Le ministère de l'Enseignement supérieur ne fait pas de suivi de la formation continue, du perfectionnement professionnel ou de l'éducation à la citoyenneté.

Bien qu'il n'y ait pas de politique ou de législation globale pour le déroulement des programmes d'éducation de base en Alberta, il existe des politiques au niveau des programmes ou concernant leur fonctionnement et la province compte plusieurs initiatives et programmes différents visant à répondre aux besoins éducatifs de base des adultes.

- Le rattrapage scolaire comprend des cours qui couvrent 80 p. 100 environ du programme d'études du ministère de l'Éducation de l'Alberta pour les niveaux scolaires de la 10^e à la 12^e année, de même que des cours équivalant aux cours de deuxième cycle du secondaire qui sont reconnus par les universités et les collèges de l'Alberta.
- La formation de base des adultes (FBA) comprend des cours favorisant le développement de la littératie et de la numératie et correspond aux compétences préalables aux études de deuxième cycle du secondaire.

- Le programme d'anglais langue seconde (ALS) permet aux individus dont la langue maternelle n'est pas l'anglais et qui ne sont pas en mesure de communiquer avec aisance ou d'effectuer un bon apprentissage en anglais d'étudier la langue anglaise et de s'exercer à l'utiliser.
- La préparation à l'emploi est un programme de formation visant à doter les adultes au chômage ou employés de façon marginale d'une gamme de compétences en rapport avec les professions, d'une expérience de travail, de compétences relatives à l'employabilité ou de compétences essentielles, de compétences scolaires appliquées et de compétences en ALS.
- Les programmes professionnels de transition permettent aux individus admissibles (les apprenantes et apprenants ayant une légère incapacité sur le plan du développement) de suivre une formation et de se faire conseiller afin d'améliorer directement leur capacité de trouver un emploi et de devenir et de rester indépendants.

3. Votre pays a-t-il réalisé des progrès en élaboration de plans concrets et spécifiques?

- Alphabétisation et compétences de base (**Moyennement**)
- Formation continue et perfectionnement professionnel (**Moyennement**)
- Éducation à la citoyenneté (**Un peu**)

4. Votre pays a-t-il réalisé des progrès relatifs à la participation des parties prenantes?

- Alphabétisation et compétences de base (**Moyennement**)
- Formation continue et perfectionnement professionnel (**Moyennement**)
- Éducation à la citoyenneté (**Un peu**)

Gouvernance

1. Depuis 2018, la gouvernance de l'AEA dans votre pays a-t-elle :
 - accru la participation des parties prenantes? **(Un peu)**
 - mis au point des systèmes de suivi et d'évaluation plus efficaces? **(Moyennement)**
 - renforcé la coopération avec la société civile? **(Un peu)**
 - amélioré la coordination intersectorielle? **(Moyennement)**
 - amélioré la coopération interministérielle? **(Un peu)**
 - amélioré la coopération transnationale? **(Un peu)**
 - développé les initiatives de renforcement des capacités? **(Un peu)**
 - adopté une structure plus décentralisée? **(Un peu)**

Commentaires

Les gouvernements provinciaux et territoriaux sont certes responsables de la planification, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques en matière d'AEA au Canada, mais ce travail se fait dans une large mesure en concertation ou en collaboration avec diverses parties prenantes et divers partenaires, qui interviennent également dans la mise au point des politiques et programmes d'AEA et dans la façon dont les programmes sont offerts dans les différentes régions du pays. De fait, les provinces et les territoires mentionnent plusieurs exemples d'approches et de stratégies coopératives en amélioration de la gouvernance de l'AEA, qu'ils fassent intervenir une collaboration entre différents ministères (coopération interministérielle) ou une collaboration entre les gouvernements, les parties prenantes et la société civile (participation des parties prenantes, coordination intersectorielle). Certaines provinces et certains territoires notent également qu'ils ont changé la structure de gouvernance dans le domaine de l'AEA afin de la décentraliser, dans le cadre de leurs efforts pour tenir compte des réalités et des besoins de communautés bien particulières. Voici différents exemples.

Alberta

Il y a certes des possibilités de renforcer la coopération interministérielle en AEA dans quelques domaines au gouvernement de l'Alberta à l'avenir (par exemple, entre les différents ministères concernés par l'offre de programmes d'apprentissage de l'anglais, entre ceux qui travaillent auprès du secteur de la lutte contre la pauvreté et du secteur de l'alphabétisation et entre ceux qui participent à la mise en place d'un diplôme d'études pour adultes équivalent au diplôme de fin d'études secondaires), mais les progrès accomplis entre janvier 2018 et décembre 2019 ne sont pas significatifs.

Il n'y a eu, sur la même période, pratiquement aucune coopération transnationale en matière d'AEA et d'éducation de base des adultes.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter Autres notes et contexte sous la question 2 de cette section sur la Gouvernance. Ces renseignements contextuels évoquent

certaines des comités de parties prenantes auxquels siège le ministère de l'Enseignement supérieur de l'Alberta, qui ont fait quelques progrès dans le domaine de la participation des parties prenantes, du renforcement de la coopération avec la société civile et du renforcement de la coopération intersectorielle sur la période en question et qui sont prometteuses pour l'avenir.

Enfin, le CALP, mécanisme du ministère de l'Éducation de l'Alberta pour l'offre de programmes non formels d'alphabetisation et d'éducation de base, a fait quelques progrès, sur la période, dans le suivi et l'évaluation. Par exemple, les bénéficiaires des subventions du CALP produisent des rapports selon deux modèles logiques (l'un pour le déroulement des programmes et l'un pour les initiatives de perfectionnement professionnel qui facilitent le déroulement des programmes). Deux questions clés posées par le ministère aux bénéficiaires des subventions du CALP sont : « Êtes-vous au courant du fait que vous avez la possibilité de faire des suggestions sur l'orientation du CALP? » et « De quelle façon faites-vous part de vos suggestions? ». Ce processus d'évaluation favorise la mise en place d'une meilleure gouvernance du système.

Manitoba

Le système d'AEA du Manitoba est assez décentralisé. La province se concentre sur l'équilibre entre la centralisation et la décentralisation de différents aspects appropriés de l'AEA, en cherchant à renforcer la réceptivité des régions et à produire des économies d'échelle appropriées.

Ontario

Plutôt qu'une absence de progrès, c'est le statu quo qui a été maintenu dans plusieurs de ces catégories pendant les deux années concernées.

Québec

A accru la participation des parties prenantes et a adopté une structure plus décentralisée :
Le ministère a déjà formé de nombreux comités composés du réseau de l'éducation et de ses partenaires qui permettent de fournir un éclairage pour la prise de décision.

Gouvernement du Canada

Les employés et employées, les partenaires syndicaux, les partenaires et parties prenantes communautaires et les clients internes ou le service principalement intéressé se livrent de façon routinière à des consultations et à la mise au point d'activités d'apprentissage.

Si vous avez sélectionné « amélioré la coordination intersectorielle », veuillez indiquer les aspects qui ont été améliorés :

- Alphabétisation et compétences de base (**Un peu**)
- Formation continue et perfectionnement professionnel (**Moyennement**)
- Éducation à la citoyenneté (**Un peu**)

2. Y a-t-il eu des améliorations notables dans la gouvernance d'AEA de votre pays depuis 2018?

- Oui
- **Non**

Commentaires

Manitoba

- En 2018-2019, le Manitoba a achevé la refonte de son programme de conseils sectoriels en vue d'améliorer la mise en place de partenariats innovants, d'encourager la collaboration entre secteurs et de simplifier les démarches administratives. Le modèle pluriannuel pour le programme a été mis au point en vue d'aider les organismes industriels de 10 secteurs différents de l'économie à planifier, à organiser et à offrir des formations pour améliorer les qualifications de la main-d'œuvre et la compétitivité des entreprises.
- En 2018-2019, la province a achevé un examen de la gouvernance de son système de formation en apprentissage et d'agrément, qui a découlé sur plusieurs recommandations en vue d'améliorer et de simplifier les services.
- Le Manitoba a mis en œuvre une initiative provinciale de transparence réglementaire conformément à la *Loi sur la responsabilisation en matière de réglementation*, qui est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2019. Cette loi fournit un cadre global de gestion de la prolifération des exigences réglementaires, dans l'optique de simplifier les démarches administratives à l'avenir.

Autres notes et contexte

Alberta

En Alberta, pendant la période couverte par ce questionnaire, la gouvernance d'AEA (c'est-à-dire la coopération entre le gouvernement et les parties prenantes dans la mise en œuvre de la politique en matière d'AEA) n'a pas été fortement centralisée, que ce soit de façon externe ou interne, au sein du gouvernement provincial ou du ministère de l'Enseignement supérieur. L'Alberta n'a pas de politique ou de législation globale en matière d'AEA. En revanche, il existe des politiques au niveau des programmes et concernant leur fonctionnement et la province compte plusieurs initiatives, projets et programmes visant à aborder l'AEA selon plusieurs angles différents. Au niveau interne, le ministère de l'Enseignement supérieur de

l'Alberta a mis sur pied le Foundational Learning Advisory Group – FLAG (groupe consultatif sur l'éducation de base) pour examiner la situation de l'éducation de base en Alberta, notamment les défis et les possibilités qui se présentent, et la meilleure façon d'organiser les activités à l'interne pour traiter la question. Au niveau externe, il n'y a pas eu de progrès significatifs dans le domaine de la coopération entre le gouvernement et les parties prenantes dans la mise en œuvre des politiques se rapportant à l'AEA ou à l'éducation de base.

Il vaut la peine de noter, cependant, que plusieurs comités en rapport avec l'AEA et l'éducation de base en Alberta ont adopté des pratiques prometteuses en matière de gouvernance et ont travaillé dans le cadre d'une coopération étroite entre les parties prenantes et le gouvernement. Il n'y a pas eu de changements ou de progrès significatifs pour ces comités pendant la période de janvier 2018 à décembre 2019, mais ils promettent de déboucher sur une meilleure gouvernance à l'avenir. Ces comités incluent, pour l'éducation de base plus formelle, les Deans of Foundational Learning (doyens de l'éducation de base) et le Provincial Academic Upgrading Committee (comité provincial du rattrapage scolaire), ainsi que le Regional Stewardship Provincial Committee (comité provincial de gestion régionale) – dans le cadre duquel des membres du personnel de 11 collèges se réunissent en présence de représentantes et représentants du gouvernement pour discuter des défis, des possibilités et des pratiques exemplaires visant à garantir un accès régional aux programmes d'éducation de base et aux autres types d'apprentissage postsecondaire partout en Alberta.

Pour l'éducation de base non formelle (CALP), le ministère de l'Enseignement supérieur a mis sur pied le Professional Development Advisory Committee – PDAC (comité consultatif du perfectionnement professionnel), qui réunit différents bénéficiaires de subventions du CALP et des prestataires provinciaux de services de perfectionnement professionnel, ainsi que les établissements postsecondaires spécialisés dans l'offre de programmes d'éducation de base aux adultes, pour discuter de l'offre des programmes non formels d'alphabétisation et d'éducation de base des adultes et des initiatives de perfectionnement professionnel susceptibles de faciliter l'offre de ces programmes.

Participation, inclusion et équité

1. Depuis 2018, et pour la population adulte dans son ensemble, le taux de participation (en %) à l'AEA :

- a diminué
- est resté le même
- **a augmenté**
- ne sait pas

Si vous avez sélectionné « a diminué », « est resté le même » ou « a augmenté », veuillez indiquer en quoi le taux de participation à l'AEA a changé pour les groupes suivants :

- Jeunes (15–24 ans) **(est resté le même)**
- Femmes et filles (15 ans et plus) **(est resté le même)**
- Hommes et garçons (15 ans et plus) **(est resté le même)**
- Immigrantes et immigrants et réfugiées et réfugiés **(a augmenté)**
- Adultes ayant une incapacité **(est resté le même)**
- Adultes défavorisés en raison de lacunes dans leurs études et leurs compétences **(a augmenté)**
- Personnes habitant dans des régions rurales ou éloignées **(est resté le même)**
- Personnes incarcérées **(est resté le même)**
- Minorités (ethniques, linguistiques, religieuses) **(est resté le même)**
- Adultes sans emploi **(est resté le même)**
- Autochtones **(est resté le même)**
- Personnes âgées (65 ans ou plus) **(est resté le même)**

Si vous avez sélectionné « a diminué », « est resté le même » ou « a augmenté », veuillez fournir un exemple concret illustrant l'amélioration ou la baisse de la participation à l'AEA pour au moins l'un des groupes indiqués ci-dessus.

- Alphabétisation et compétences de base **(est resté le même)**
- Formation continue et perfectionnement professionnel **(est resté le même)**
- Éducation à la citoyenneté **(est resté le même)**

2. Sur la base des informations disponibles les plus récentes, quel est le taux de participation à l'AEA dans votre pays?

- Inférieur à 1 %
- **1 % – moins de 3 %**
- 3 % – moins de 5 %
- 5 % – moins de 10 %
- 10 % – moins de 20 %
- 20 % – moins de 50 %
- Supérieur à 50 %
- Ne sait pas

Si vous avez sélectionné une fourchette de pourcentages ci-dessus, pouvez-vous fournir ci-dessous le pourcentage réel du taux de participation dans la fourchette que vous avez sélectionnée?

Commentaires

Québec

2,6 % pour les années scolaires 2015-2016 et 2016-2017

2,5 % en 2017-2018

2,4 % en 2018-2019

Gouvernement du Canada

La participation des apprenantes et apprenants adultes ayant accès à une aide financière aux études (AFE) dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) a augmenté au cours des deux dernières années : lors de l'année scolaire 2018-2019, le nombre d'apprenantes et apprenants adultes (c'est-à-dire âgés de 25 ans ou plus) ayant bénéficié d'une AFE dans le cadre du PCPE s'est élevé à 231 000, soit 31 p. 100 du nombre total de bénéficiaires de l'AFE du gouvernement fédéral. En 2017-2018, le nombre était de 203 000, soit 29 p. 100 du nombre total de bénéficiaires de l'AFE du gouvernement fédéral.

Si vous avez sélectionné un pourcentage ci-dessus, à quelle année ce taux de participation se réfère-t-il?

- 2019
- **2018**
- **2017**
- **Avant 2017**

3. Depuis 2018, votre pays a-t-il réalisé des progrès notables dans l'amélioration de l'accès et de la participation à l'AEA?

- **Oui**
- Non

Depuis 2018, partout au Canada, les gouvernements ont lancé plusieurs stratégies et politiques en vue d'améliorer l'accès à l'AEA et la participation aux programmes d'AEA. Bon nombre de provinces et de territoires et le gouvernement fédéral notent que ces efforts se concentrent sur plusieurs groupes sous-représentés, notamment les migrantes et migrants et les réfugiées et réfugiés, les adultes ayant une incapacité, les adultes défavorisés par un manque d'études ou de compétences, les groupes minoritaires (minorités ethniques, linguistiques, religieuses), les personnes au chômage et les Autochtones. Les acteurs de la société civile applaudissent

eux-mêmes ces efforts, tout en notant qu'il existe d'autres défis dont ils espèrent que le gouvernement cherchera à relever.

Québec

Des bonifications ont été faites, par exemple, aux paramètres des dispositifs liés à la francisation en milieu de travail, ainsi que pour le développement des compétences des travailleuses et travailleurs dans un contexte de changement technologique.

Nouveau-Brunswick

La province a entrepris une refonte de ses structures pour les programmes en matière d'emploi et pour l'amélioration de la prestation de services.

Gouvernement du Canada

En 2018, le gouvernement du Canada a lancé l'initiative « Action Compétences » en vue d'apporter du soutien aux apprenantes et apprenants adultes souhaitant se recycler. Cette initiative comprend un projet pilote de bourses complémentaires pour réduire les pressions financières subies par les adultes retournant aux études. Depuis le lancement de l'initiative en 2018, plus de 93 000 Canadiennes et Canadiens ont profité de bourses complémentaires pouvant aller jusqu'à 1 600 dollars par an, pour une somme totale de 184 millions de dollars (en date du 31 janvier 2020). L'initiative a également élargi l'utilisation des assouplissements du programme d'assurance-emploi permettant aux bénéficiaires de continuer de bénéficier des prestations pendant qu'ils suivent une formation à temps plein.

De surcroît, le Bureau de l'alphabétisation et des compétences essentielles fournit des fonds pour des projets visant à améliorer la qualité des formations de perfectionnement des compétences, dans l'optique de répondre aux besoins des chercheuses et chercheurs d'emploi, des travailleuses et travailleurs et des employeurs. Ces projets profitent généralement à la population adulte du Canada et cherchent en particulier à répondre aux besoins des personnes qui font face à des difficultés plus grandes sur le plan des compétences, par exemple, à ceux des personnes qui ont été en dehors du marché du travail sur une période relativement longue et des groupes sous-représentés sur le marché du travail. Cette catégorie peut comprendre les nouvelles arrivantes et les nouveaux arrivants, les jeunes, les Autochtones, les membres des communautés de langue minoritaire, les membres des minorités visibles et les personnes ayant une incapacité. Plus de la moitié du financement de projets à l'heure actuelle sert à soutenir financièrement les groupes susmentionnés.

À l'automne 2019, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) a lancé de nouveaux services de formation linguistique adaptés aux besoins des nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants de langue française (Plan d'action pour les langues officielles 2018-2023). Ces services favorisent la disponibilité et l'accessibilité des formations linguistiques dans les communautés

francophones minoritaires et constituent un aspect clé du parcours d'intégration des francophones.

Société civile

Alors que les efforts des gouvernements en vue de favoriser l'accès et la participation aux programmes se poursuivent, les parties prenantes consultées par la Commission canadienne pour l'UNESCO notent elles-mêmes les faits saillants qu'elles observent et les difficultés qu'elles rencontrent.

Sous les pressions visant à éliminer les programmes qui exigent un financement particulièrement élevé, les programmes d'alphabétisation pour adultes sont parfois supprimés par les établissements d'enseignement qui cherchent à se concentrer davantage sur des programmes plus rentables à court terme. En outre, lorsque les sources de financement s'orientent davantage vers les services d'emploi que vers les programmes d'AEA qui aident les adultes à obtenir des résultats durables en matière d'emploi, comme les programmes de remise à niveau en littératie, il est possible que certaines considérations relatives au contenu de leurs rapports dissuadent les organismes à but non lucratif de faire la promotion de leurs programmes éducatifs de base.

Dans d'autres cas, quand le financement est à renouveler chaque année, les prestataires de services sont dans l'incapacité de prévoir des programmes au-delà de cette échéance annuelle.

Il serait également possible de proposer de meilleurs emplacements pour les programmes d'alphabétisation en milieu rural afin de faire augmenter la participation.

Dans le même ordre d'idées, dans les provinces et les territoires où les apprenantes et apprenants adultes ne bénéficient pas d'une aide financière – et de bourses en particulier – pour obtenir le diplôme de fin d'études secondaires ou suivre des cours de base d'alphabétisation, le coût de ces programmes fait obstacle à l'accessibilité. Et cet obstacle, à son tour, a des répercussions sur les perspectives individuelles en matière d'études postsecondaires et de formation professionnelle et, par extension, sur les résultats obtenus par ces apprenantes et apprenants adultes sur le marché du travail.

Dans le même temps, les provinces et les territoires qui offrent bel et bien des programmes sans droits de scolarité ou des bourses aux adultes faisant face à des difficultés financières, à des problèmes de transport et/ou d'alimentation constatent des avancées notables et il en va de même pour les structures qui tiennent compte des liens entre la santé mentale et le bien-être et de l'effet de ces facteurs sur l'apprenante ou apprenant adulte et sa réussite.

Parmi les autres faits saillants, il faut noter l'élargissement des possibilités d'apprentissage en cours d'emploi et par l'intermédiaire de programmes offerts à distance, pratiques qui étaient déjà bien établis avant même la pandémie de COVID-19. En outre, au Québec, l'élargissement des critères d'admissibilité aux cours de français au-delà des cinq premières années de

résidence dans la province a été très bien accueilli. Enfin, les services de reconnaissance des acquis et l'harmonisation découlant des consultations auprès des conseils sectoriels ont permis de bien progresser dans la reconnaissance des compétences, dans les initiatives de formation continue et dans les résultats obtenus par les participantes et participants sur le marché du travail.

Financement

1. Depuis 2018, le pourcentage des dépenses publiques pour l'AEA comparé au total des dépenses pour l'éducation publique dans mon pays :
 - A diminué
 - **Est resté identique**
 - A augmenté
 - Ne sait pas

2. Quel est le pourcentage des dépenses de l'éducation publique actuellement affecté à l'AEA?
 - 0 – moins de 0,5 %
 - 0,5 % – moins de 1 %
 - 1 % – moins de 2 %
 - 2 % – moins de 4 %
 - 4 % ou plus
 - **Ne sait pas**

Si vous avez sélectionné « ne sait pas », pouvez-vous expliquer pourquoi les données ne sont pas disponibles?

Commentaires

Chaque province et chaque territoire débloque des fonds importants pour l'AEA dans le cadre de ses dépenses globales pour l'éducation. Les programmes d'AEA sont coordonnés par les ministères responsables de l'éducation, mais font intervenir la participation de plusieurs autres secteurs. Le coût de l'offre de programmes d'apprentissage pour adultes et de perfectionnement des compétences et de l'accès à ces programmes ne se limitent donc pas au coût de l'offre d'activités d'apprentissage et il faut l'envisager dans le contexte des autres dépenses consacrées aux adultes, comme les services de remplacement du revenu, les services de garde d'enfants et les autres services destinés à éliminer les obstacles empêchant les adultes de participer aux programmes d'apprentissage pour adultes et de perfectionnement des compétences. De ce point de vue, il n'est donc pas possible de rendre compte avec exactitude de toutes les dépenses se rapportant à l'AEA.

Les gouvernements provinciaux et territoriaux consacrent des fonds aux programmes d'apprentissage pour adultes et de perfectionnement des compétences soit en subventionnant les établissements, les programmes communautaires et les programmes offerts par des bénévoles, soit en versant des aides directement aux apprenantes et apprenants, soit en consacrant des fonds à des projets spéciaux, soit encore en versant des subventions ou en participant à un partage des coûts avec l'industrie et les entreprises. Les 13 systèmes d'apprentissage pour adultes et de perfectionnement des compétences provinciaux et territoriaux du Canada diffèrent nettement les uns des autres sur le plan de leur organisation, de la prestation de services et de la gamme de programmes offerts pour répondre aux besoins

des populations concernées. Il n'existe donc pas d'indicateur budgétaire commun au niveau pancanadien pour calculer le montant total des dépenses consacrées aux programmes d'apprentissage pour adultes et de perfectionnement des compétences au Canada.

Alberta

Il est difficile de déterminer le pourcentage des dépenses d'enseignement public consacré à l'AEA en Alberta. La principale raison en est que le financement des établissements postsecondaires de la province est attribué dans le cadre d'un financement par blocs, sous la forme de la subvention de Campus Alberta. C'est à chaque établissement postsecondaire de déterminer la proportion de sa subvention qu'il souhaite affecter à l'AEA et à l'éducation de base des adultes et le ministère ne surveille pas ces dépenses.

Ontario

Il n'y a pas de données faciles à obtenir. Les programmes d'AEA sont offerts par trois ministères en Ontario.

Québec

Les chiffres finals dépendent de la certification des allocations budgétaires des commissions scolaires pour l'année scolaire 2018-2019.

Gouvernement du Canada

En 2017, le Canada a consacré 6,0 p. 100 de son PIB à des initiatives de formation. Cela dit, les dépenses publiques consacrées aux programmes d'AEA au Canada émanent aussi des 13 provinces et territoires et non seulement du gouvernement fédéral. Dans les provinces et les territoires, il existe divers programmes et systèmes d'AEA (p. ex., au primaire-secondaire, au postsecondaire, dans le cadre d'initiatives de formation de la main-d'œuvre, dans le cadre de programmes linguistiques et de programmes d'alphabétisation pour les nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants), qui font intervenir divers ministères. Chaque province et chaque territoire a sa propre approche pour gérer l'éducation des adultes et utilise des formules différentes pour ses rapports financiers; il est donc difficile de parvenir à un montant exact pour l'AEA en pourcentage des dépenses consacrées à l'enseignement public.

3. Le gouvernement prévoit-il d'augmenter ou de réduire les dépenses pour l'AEA ?

- Prévoit de réduire
- Prévoit de ne pas changer
- **Prévoit d'augmenter**
- Ne sait pas

4. Votre gouvernement priorise-t-il le financement de l'AEA pour les groupes suivants?
- Jeunes (15–24 ans) **(Pas du tout)**
 - Femmes et filles (15 ans et plus) **(Pas du tout)**
 - Hommes et garçons (15 ans et plus) **(Pas du tout)**
 - Immigrantes et immigrants et réfugiées et réfugiés **(Moyennement)**
 - Adultes ayant une incapacité **(Moyennement)**
 - Adultes défavorisés en raison de lacunes dans leurs études ou leurs compétences **(Un peu)**
 - Personnes habitant dans des régions rurales ou éloignées **(Un peu)**
 - Personnes incarcérées **(Un peu)**
 - Minorités (ethniques, linguistiques, religieuses) **(Un peu)**
 - Adultes sans emploi **(Moyennement)**
 - Autochtones **(Un peu)**
 - Personnes âgées (65 ans ou plus) **(Moyennement)**

Commentaires

Alberta

L'initiative « Alberta 2030 : Building Skills for Jobs » mentionnée plus haut a pour but de transformer le système d'éducation des adultes de l'Alberta, pour qu'il se concentre davantage sur les résultats obtenus sur le marché du travail, et l'éducation de base pourrait être un volet de l'examen du système actuel effectué dans le cadre de cette initiative. Cependant, cet examen n'avait pas encore commencé pendant la période allant de janvier 2018 à décembre 2019. Quoi qu'il en soit, depuis les élections du printemps 2019, le gouvernement de l'Alberta se concentre avant tout sur la création d'emplois, de sorte que la formation sur les compétences pour l'emploi, qui s'insère dans les politiques liées à l'AEA, en est une priorité.

Ontario

Il y a bel et bien des stratégies en place pour bon nombre de ces groupes, mais aucun n'est traité de façon prioritaire par rapport aux autres pour ce qui est du financement.

Nouveau-Brunswick

Le Nouveau-Brunswick ne cible pas de groupes particuliers dans ses différents projets. Ses démarches sont fondées sur les besoins de la clientèle et ne sont pas liées aux différences de financement entre les groupes.

Gouvernement du Canada

Les bourses pour les étudiantes et étudiants sont une source de financement anticipé, prévisible et non remboursable pour les étudiantes et étudiants issus de familles à faibles

revenus ou à revenus moyens, pour lesquelles l'évaluation indique l'existence d'un besoin financier. Du moment que les étudiantes et étudiants continuent de respecter les critères d'admissibilité, ils peuvent bénéficier d'une bourse canadienne pour étudiante ou étudiant pour chacune de leurs années d'études. Il existe plusieurs types de bourses, pour les étudiantes et étudiants à temps plein ou à temps partiel, pour les étudiantes et étudiants ayant des personnes à charge et pour les étudiantes et étudiants ayant une incapacité – ainsi que pour la catégorie générale des apprenantes et apprenants adultes. Le gouvernement a pris d'autres mesures pour venir en aide aux étudiantes et étudiants autochtones, avec certaines dispositions du Programme canadien de prêts aux étudiants (comme des exemptions pour les étudiantes et étudiants autochtones qui n'ont pas à renouveler leurs demandes de bourses et à réaffirmer leur identité autochtone).

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) offre, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, des fonds aux organismes offrant des services d'aide à l'établissement, pour qu'ils offrent des formations linguistiques adaptées aux besoins des nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants au Canada, dans l'optique de permettre à ces derniers de répondre aux exigences pour obtenir la citoyenneté canadienne et d'acquérir les compétences linguistiques dont ils ont besoin sur le marché du travail au Canada. Les services d'aide à l'établissement en rapport avec l'emploi ont pour but de surmonter les obstacles touchant particulièrement les nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants qui souhaitent se lancer sur le marché du travail. Ils comprennent généralement l'un ou plusieurs des services suivants : stages en milieu de travail, mentorat, préparation à l'obtention d'un permis ou d'un agrément, possibilités de réseautage, compétences pour la recherche d'emploi, conseils en matière d'emploi et services pour trouver des emplois correspondant à son profil.

Plus de 50 p. 100 des fonds actuels pour des projets du Bureau de l'alphabétisation et des compétences essentielles viennent en aide aux personnes ayant des compétences de faible niveau, aux personnes qui ont été en dehors du marché du travail sur une période relativement longue et aux groupes sous-représentés sur le marché du travail. Ces groupes peuvent inclure des femmes, des nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants, des jeunes, des Autochtones, des membres des communautés de langue minoritaire, des membres des minorités visibles et des personnes ayant une incapacité.

5. Existe-t-il dans les comptes publics un poste budgétaire pour les dépenses en matière d'AEA?

- Oui
- **Non**

6. Le secteur de l'AEA est-il cofinancé dans votre pays par l'une des sources suivantes?

- Secteur privé
- Coopération internationale (aide bilatérale, aide multilatérale)
- Autre

Commentaires

Au Canada, il existe des exemples d'ententes et d'arrangements de cofinancement entre différents ordres de gouvernement pour subventionner l'offre de programmes d'AEA dans le pays.

Manitoba

Le Manitoba reçoit, dans le cadre de l'Entente Canada-Manitoba sur le développement du marché du travail et de l'Entente Canada-Manitoba sur le développement de la main-d'œuvre, des fonds du gouvernement fédéral pour ses programmes d'emploi et pour le perfectionnement des compétences en vue de répondre aux besoins de la population du Canada sur le marché du travail. Ceci peut comprendre des fonds pour les programmes et les dispositifs de soutien en AEA.

Nouveau-Brunswick

La province a répondu « Autre ». Ce financement comprend une combinaison de fonds provinciaux et de fonds issus d'une entente entre le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral.

Autres notes et contexte

Alberta

Question 5 : Certains volets du programme d'éducation de base du système d'apprentissage pour adultes de l'Alberta comprennent des postes budgétaires réservés, notamment la subvention CALP, un poste budgétaire pour la subvention pour les collèges des Premières Nations (dont une partie est consacrée à l'alphabétisation et aux compétences essentielles) et des dispositifs de soutien pour l'éducation de base (financement de soutien au revenu, frais et/ou soutien pour les livres et les droits de scolarité pour les apprenantes et apprenants des programmes d'éducation de base).

Cependant, les établissements postsecondaires, qui offrent la majorité des programmes d'éducation de base et d'AEA en Alberta, bénéficient d'un financement par blocs, qui ne comprend pas de poste budgétaire spécial pour l'AEA ou l'éducation de base.

7. En quoi le financement de l'AEA a-t-il changé dans les domaines d'apprentissage suivants depuis 2018 ?

- Alphabétisation et compétences de base (**Est resté en gros le même**)
- Formation continue et perfectionnement professionnel (**Est resté en gros le même**)
- Éducation à la citoyenneté (**Est resté en gros le même**)

Qualité

1. Quels sont les progrès accomplis par votre pays dans les domaines suivants depuis 2018?
 - Développement de critères de qualité pour les curriculums **(Un peu)**
 - Développement de critères de qualité pour les ressources d'apprentissage **(Un peu)**
 - Utilisation des TIC dans les processus d'enseignement et d'apprentissage **(Moyennement)**
 - Développement de critères de qualité pour les approches pédagogiques **(Un peu)**
 - Amélioration de la formation avant l'embauche des éducateurs **(Un peu)**
 - Amélioration de la formation en cours d'emploi des éducateurs **(Un peu)**
 - Amélioration des conditions de travail **(Un peu)**
 - Évaluation des résultats de l'apprentissage **(Moyennement)**
 - Analyse des résultats de l'apprentissage pour éclairer les politiques/planifier les décisions **(Un peu)**

Commentaires

Depuis 2018, au Canada, les progrès accomplis selon les différents gouvernements dans les domaines en rapport avec l'amélioration de la qualité de l'AEA, notamment dans les structures de gestion, sont variables, selon leurs dires. De même, les parties prenantes consultées indiquent à la fois des difficultés et des facteurs de réussite pour ce qui est de la qualité de l'AEA sur la période de référence.

Manitoba

La qualité varie au fil de la gamme des différents programmes d'AEA, de sorte qu'il est impossible de déterminer les progrès accomplis. Le Manitoba met un accent particulier sur l'évaluation fondée sur les résultats obtenus et sur des approches de gestion du rendement, en vue de veiller à ce que les projets d'AEA et les prestataires de services soient responsabilisés et de garantir que les services soient à la hauteur des efforts budgétaires consentis.

Société civile

Les considérations relatives au financement occupent le devant de la scène lorsqu'il s'agit de s'assurer que les programmes d'AEA offerts sont de qualité, stables et suffisants. Dans certains domaines, à mesure que les collèges communautaires éliminent certains financements et certaines possibilités pour les apprenantes et apprenants ayant besoin d'une éducation de base d'avoir accès à des programmes abordables, la demande se reporte sur le secteur des organismes à but non lucratif, chargés de compenser le manque de programmes. Dans le même temps, la demande des apprenantes et apprenants est en augmentation, ce qui conduit à un renforcement de la concurrence entre les organismes faisant des demandes de subventions dans le cadre du même budget. En outre, comme ce financement n'est accordé que pour une

année à la fois, le manque de stabilité conduit parfois à l'offre d'un appui moins régulier par des personnes moins qualifiées, ce qui a un effet global sur la qualité des programmes d'AEA.

Dans d'autres contextes – lorsque les gouvernements ont consenti des efforts budgétaires pour le perfectionnement professionnel pour les membres du personnel des programmes d'alphabétisation en milieu communautaire, par exemple – des avancées ont été observées, non seulement dans la qualité de l'enseignement, mais également dans l'évaluation de l'effet des programmes, avec des outils et des cadres d'évaluation fondés sur les résultats d'apprentissage et la définition d'indicateurs et de résultats visés.

Pour les apprenantes et apprenants qui ont accès aux services numériques et possèdent les compétences nécessaires pour suivre leur apprentissage en ligne, la transition progressive vers l'offre de programmes à distance (qui avait commencé avant la pandémie) a débouché sur de nettes avancées, en particulier dans le suivi des progrès des étudiantes et étudiants, dans l'offre d'un nombre plus élevé de sections (grâce au fait que les exigences de locaux ont baissé) et dans l'augmentation de la participation des apprenantes et apprenants adultes qui, sinon, auraient des problèmes de temps, de transport ou de garde d'enfants.

Autres notes et contexte

Alberta

Le gouvernement de l'Alberta ne s'occupe pas de la définition de critères de qualité pour l'offre des programmes d'AEA et d'éducation de base et n'a pas d'exigences pour les prestataires de services qu'il subventionne concernant les programmes d'études ou les ressources pédagogiques qu'ils utilisent. Chaque prestataire (qu'il s'agisse d'un établissement postsecondaire, d'un collège des Premières Nations, d'un bénéficiaire d'une subvention du CALP ou d'un collège professionnel privé) utilise sa propre approche pour répondre aux besoins sur le plan de l'apprentissage dans les programmes d'AEA et d'éducation de base, y compris pour le programme d'études, pour les ressources pédagogiques et pour les méthodes pédagogiques.

Pour bon nombre des questions portant sur la qualité, il est difficile de répondre, en raison de cette approche décentralisée et de l'absence de contrôle central de la qualité de l'AEA en Alberta.

Veuillez consulter la définition de l'éducation de base de l'Alberta dans la section antérieure sur les politiques. Les programmes d'AEA et d'éducation de base dans la province font intervenir un éventail de prestataires, comme les établissements postsecondaires et les collèges des Premières Nations, qui offrent des programmes formels d'éducation de base (p. ex., rattrapage scolaire). Bon nombre de ces programmes sont approuvés dans le cadre du *Programs of Study Regulation* (règlement sur les programmes d'études) de la *Post-secondary Learning Act* (loi sur les études postsecondaires). De plus, les prestataires communautaires financés par le CALP offrent les programmes non formels d'éducation de base (alphabétisation, mathématiques de

base, apprentissage de la langue anglaise, etc.). Les réponses figurant ici concernent principalement le CALP, parce que le ministère ne recueille pas beaucoup d'informations correspondant aux questions sur la qualité auprès des autres prestataires concernés par les programmes formels d'éducation de base.

Le CALP, qui représente un volet limité de la gamme de programmes d'éducation de base pour les adultes en Alberta, a fait des progrès dans certains domaines. Le perfectionnement professionnel pour les personnes travaillant dans le système du CALP est devenu plus accessible et de plus grande qualité pendant la période concernée. En outre, les bénéficiaires des subventions du CALP rendent compte de plusieurs résultats selon un modèle logique pour illustrer l'effet des subventions dont ils ont bénéficié. C'est en raison de ces améliorations que l'Alberta a sélectionné la réponse « un peu » à la question 1 pour ces catégories sur l'amélioration des formations en cours d'emploi pour les éducatrices et éducateurs et sur l'évaluation et l'analyse des résultats de l'apprentissage pour éclairer les politiques/planifier les décisions.

Pour finir, en dehors du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA) organisé tous les 10 ans, ni l'Alberta ni le Canada n'évaluent régulièrement les compétences des adultes (même si les prestataires de services font eux-mêmes régulièrement des évaluations des compétences de leurs apprenantes et apprenants).

2. Votre pays procède-t-il régulièrement à une évaluation des résultats de l'apprentissage concernant les compétences suivantes?

- Littératie et alphabétisation **(Oui)**
- Numératie **(Oui)**
- Compétences techniques et professionnelles **(Oui)**
- Compétences permettant la résolution de problèmes **(Oui)**
- Dialogue interculturel **(Non)**
- Compétences linguistiques et en matière de communication **(Oui)**
- Compétences associées à l'ordinateur, aux TIC et aux médias **(Oui)**
- Créativité et innovation **(Non)**
- Travail d'équipe et collaboration **(Oui)**
- Instruction civique et développement de l'esprit communautaire **(Non)**
- Protection de l'environnement **(Non)**

3. Dans quelle mesure la qualité de l'AEA a-t-elle changé dans les domaines d'apprentissage suivants depuis 2018?

- Alphabétisation et compétences de base **(Est restée la même)**
- Formation continue et perfectionnement professionnel **(A augmenté)**
- Éducation à la citoyenneté **(Est restée la même)**

Éducation à la citoyenneté

1. L'éducation à la citoyenneté existe-t-elle en tant que domaine individuel d'apprentissage dans le secteur de l'AEA de votre pays?

- **Oui**
- Non

Si oui, existe-t-il dans votre pays une définition officielle de l'éducation à la citoyenneté?

- Oui
- **Non**

Dans l'affirmative, veuillez fournir la définition officielle de l'éducation à la citoyenneté dans votre pays.

Commentaires

Ontario

Le programme d'études du primaire et du secondaire en Ontario comprend un cadre d'éducation à la citoyenneté, qui inclut un apprentissage sur la participation active, sur l'identité, sur les attributs et sur les structures. L'éducation à la citoyenneté est une facette importante de l'éducation globale des élèves. Dans chaque cours et à chaque niveau scolaire, que ce soit en sciences humaines, en histoire ou en géographie, les élèves ont l'occasion d'apprendre ce que cela signifie d'être une citoyenne ou un citoyen responsable et actif dans la communauté de la salle de classe et dans les diverses communautés dont ils font partie, tant à l'école qu'en dehors de l'école. Il est important que les élèves comprennent bien qu'ils font partie de nombreuses communautés différentes et que, en dernière analyse, ils font tous partie de la communauté mondiale.

Gouvernement du Canada

Il n'y a pas de définition officielle de l'éducation à la citoyenneté pour le gouvernement du Canada. Cependant, du point de vue de la citoyenneté selon Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), c'est la *Loi sur la citoyenneté canadienne* qui définit ce que c'est d'être une personne canadienne et les exigences de la naturalisation. Ces exigences sont, entre autres, de prouver ses connaissances sur le rôle de la citoyenne ou du citoyen et notamment sur ses droits et ses responsabilités. Pour faciliter l'apprentissage et la participation aux tests, IRCC fournit un *Guide d'étude* et l'examen de citoyenneté. Ces documents sont disponibles, quand c'est possible, dans des formats accessibles à toutes et à tous. IRCC a également collaboré avec des partenaires internes et externes pour fournir des outils pour les études et pour faciliter l'apprentissage. Le guide et les autres documents sont disponibles en accès libre. Au-delà de la fonction qu'il sert à remplir, nous savons que le guide est consulté et utilisé par les établissements d'enseignement et les organismes de la société civile partout dans le pays.

Veillez noter que les réponses à cette question fournies par le gouvernement du Canada ne couvrent pas les pratiques globales des programmes d'AEA en matière d'éducation à la citoyenneté. Elles ne couvrent que la situation du point de vue du programme d'accession à la citoyenneté d'IRCC et se fondent sur les produits et les services qui relèvent de sa responsabilité.

2. Dans quelle mesure la pratique de l'AEA dans votre pays couvre-t-elle les thèmes suivants?

- Réflexion critique et résolution de problèmes (**Moyennement**)
- Connaissances politiques et engagement civique (**Moyennement**)
- Développement personnel et dignité humaine (**Moyennement**)
- Compétences socioémotionnelles (**Moyennement**)
- Dialogue interculturel et communication (**Moyennement**)
- Tolérance et acceptation de la diversité (**Moyennement**)
- Prévention de l'extrémisme violent (**Un peu**)
- Autonomisation de la communauté (**Moyennement**)
- Égalité des genres (**Moyennement**)
- Inclusion et équité (**Moyennement**)
- Droits humains (**Un peu**)
- Paix, justice et non-violence (**Moyennement**)
- Mondialisation (**Moyennement**)
- Changement climatique (**Moyennement**)
- Réduction des risques de catastrophe (**Un peu**)
- Protection de l'environnement (**Moyennement**)
- Biodiversité et conservation (**Moyennement**)
- Développement durable (**Moyennement**)
- Autre (**Moyennement**)

Manitoba

Les autres sujets sont les sujets autochtones et l'enseignement axé sur le territoire.

Ontario

La réflexion critique et les compétences en résolution de problèmes sont incorporées dans tous les programmes d'AEA offerts en Ontario.

Québec

Ces thèmes font partie intégrante des programmes de formation générale des adultes.

Gouvernement du Canada

Parmi les autres sujets non mentionnés, il faut noter le point de vue des Autochtones et leur histoire. Peut-être que ces aspects sont inclus de façon plus générale dans plusieurs sujets spécifiques (p. ex., dialogue interculturel, tolérance et acceptation de la diversité, inclusion et équité), mais il est important de préciser ce sujet particulier, en raison de son importance dans l'identité et le tissu social du Canada. Cet accent important sur le point de vue et l'histoire des Autochtones correspond à l'engagement pris par le gouvernement du Canada de répondre aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada et de renouveler ses relations avec les peuples autochtones, en se fondant sur le respect, les droits, la coopération et le partenariat. En outre, comme le Canada est une société pluraliste, plusieurs des domaines énumérés ci-dessus revêtent une importance toute particulière dans la société canadienne.

3. Votre pays rencontre-t-il des défis en matière d'éducation à la citoyenneté dans les domaines suivants?

- Politiques **(Non)**
- Gouvernance **(Non)**
- Participation **(Ne sait pas)**
- Financement **(Ne sait pas)**
- Qualité **(Ne sait pas)**

Si vous avez sélectionné « oui », veuillez préciser la nature de la difficulté à laquelle votre pays doit faire face :

Commentaires

Alberta

L'Alberta n'a pas de politique globale sur l'éducation à la citoyenneté dans le cadre de l'AEA. Le ministère de l'Enseignement supérieur ne surveille pas la formation continue, le perfectionnement professionnel ou l'éducation à la citoyenneté. Cependant, bon nombre de prestataires de services d'éducation de base, en particulier ceux qui offrent des programmes d'apprentissage de l'anglais, participent à l'éducation à la citoyenneté, qui va souvent de pair avec l'apprentissage de la langue au Canada. Il se peut également qu'il y ait des possibilités pour le gouvernement et pour les parties prenantes de discuter davantage de l'adoption d'une approche de la gouvernance (de la mise en œuvre des politiques) plus axée sur la coopération et la collaboration dans ce domaine. Ces conversations ne se font pas couramment à l'heure actuelle entre le ministère de l'Enseignement supérieur et ses parties prenantes et il serait possible de s'y consacrer de façon plus délibérée à l'avenir, si cela est considéré comme prioritaire.

Gouvernement du Canada

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) a un rôle à jouer pour ce qui est de faire en sorte que les nouvelles arrivantes et les nouveaux arrivants et l'ensemble de la population du Canada comprennent leurs droits et leurs responsabilités. Cette responsabilité exige des efforts sans cesse renouvelés, en particulier en raison de l'importance d'une citoyenneté commune dans la société canadienne. En outre, les recherches internes d'IRCC sur les cheminements menant à la citoyenneté constatent qu'il existe toutes sortes d'obstacles auxquels se heurtent certains groupes de personnes ayant la résidence permanente lors de leur établissement ou de leurs démarches pour obtenir la citoyenneté, qui pourraient retarder ou empêcher leur naturalisation. Dans le cadre de ses responsabilités en matière de promotion et de sensibilisation envers les droits et responsabilités qu'implique la citoyenneté, IRCC s'efforce depuis quelques années de chercher à éliminer les obstacles.

4. Qui sont les principaux prestataires de services d'éducation à la citoyenneté dans votre pays?

- **Ministère de l'Éducation**
- **Agences de développement**
- **Organisations à but non lucratif**
- **Organisations communautaires**
- **Mouvements sociaux**
- **Autres**

5. Dans votre pays, les TIC sont-elles utilisées pour enseigner et apprendre dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté?

- **Oui**
- Non

Si vous avez sélectionné « oui », veuillez fournir un exemple concret de cette utilisation.

Commentaires

Alberta

Il est possible que les prestataires de services d'AEA de l'Alberta utilisent les technologies de l'information et de la communication pour l'éducation à la citoyenneté, mais le ministère de l'Enseignement supérieur de l'Alberta n'a pas de données à ce sujet.

Ontario

Les conseils scolaires offrent l'éducation à la citoyenneté sous forme virtuelle si nécessaire.

Québec

Les TIC sont utilisées pour l'enseignement à l'éducation des adultes et l'éducation à la citoyenneté est intégrée dans les programmes d'études.

Gouvernement du Canada

Les ressources pédagogiques sur la citoyenneté, comme le guide *Découvrir le Canada – Les droits et responsabilités liés à la citoyenneté*, sont disponibles en ligne dans plusieurs formats (audio, HTML et PDF). Les apprenantes et apprenants ont également la possibilité de commander le guide en passant par le site principal du gouvernement du Canada. Toutes les ressources sont censées être accessibles au plus grand nombre et être conformes aux lignes directrices pertinentes en matière d'accessibilité. En outre, les organismes d'aide à l'établissement subventionnés par le gouvernement du Canada pour offrir des cours de langue aux nouvelles arrivantes et aux nouveaux arrivants couvrent souvent certaines ressources de l'éducation à la citoyenneté conçues en vue d'aider les nouvelles arrivantes et les nouveaux arrivants à se préparer à l'examen de citoyenneté.

Enfin, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada a récemment conclu une entente de partenariat avec un organisme à but non lucratif canadien (Historica Canada) qui bénéficie d'une bonne réputation et de solides antécédents en promotion de l'histoire du Canada par l'intermédiaire des médias conventionnels (télévision, etc.) et aussi de sources en ligne comme YouTube et les réseaux sociaux.

6. Votre pays offre-t-il des programmes en éducation sur la citoyenneté qui ciblent les groupes suivants?

(Veuillez sélectionner « oui » pour tous les groupes qui s'appliquent et « non » pour ceux qui ne sont pas applicables.)

- Jeunes (15–24 ans) **(Oui)**
- Femmes et filles (15 ans et plus) **(Oui)**
- Hommes et garçons (15 ans et plus) **(Oui)**
- Immigrantes et immigrants et réfugiées et réfugiés **(Oui)**
- Adultes ayant une incapacité **(Oui)**
- Adultes défavorisés en raison de lacunes dans leurs études et leurs compétences **(Oui)**
- Personnes habitant dans des régions rurales ou éloignées **(Oui)**
- Personnes incarcérées **(Oui)**
- Minorités (ethniques, linguistiques, religieuses) **(Oui)**
- Adultes sans emploi **(Oui)**
- Autochtones **(Oui)**
- Personnes âgées (65 ans ou plus) **(Oui)**

7. L'éducation à la citoyenneté dans votre pays inclut-elle les enjeux d'importance mondiale?

- **Oui**
- Non

Au Canada, tous les gouvernements ayant fourni un rapport indiquent que plusieurs questions relevant des enjeux d'importance mondiale sont incorporées dans les programmes d'éducation à la citoyenneté.

Alberta

Il est à supposer que les prestataires offrant des programmes d'apprentissage, s'ils décident que l'éducation à la citoyenneté répond à un besoin dans leur communauté, leur organisme ou leur établissement, abordent également les questions relevant des enjeux d'importance mondiale. Mais pour être plus précis, la réponse est probablement « ne sait pas ».

Ontario

Les cours menant à des crédits en vue de l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires de l'Ontario comprennent un apprentissage obligatoire sur des sujets comme le changement climatique. Ces cours sont également à la disposition des apprenantes et apprenants adultes.

Québec

Les enjeux d'importance mondiale sont couverts dans le programme d'études Monde contemporain du Programme de la formation de base diversifiée dans le sens où il favorise, chez tout individu, la construction d'une vision du monde, la structuration de l'identité et le développement du pouvoir d'action. Le cours Problèmes et enjeux du monde contemporain couvre les thèmes : environnement, population et richesse; et pouvoir, tensions et conflits.

Gouvernement du Canada

Le gouvernement du Canada est profondément attaché à la défense de la dignité humaine et d'un monde plus juste, plus inclusif, plus sûr et plus viable. L'éducation à la citoyenneté aborde des questions cruciales d'envergure mondiale, comme le changement climatique, l'égalité des sexes, la pandémie de COVID-19, la démocratie et les droits de la personne, entre autres. Étant donné l'accélération de la mondialité et l'accentuation de la mobilité et des liens d'interdépendance entre les pays, il est crucial que la population du Canada reste au courant des questions internationales et mondiales pertinentes. Le gouvernement du Canada prend en compte cette nécessité dans les ressources pédagogiques sur la citoyenneté, comme le guide *Découvrir le Canada – Les droits et responsabilités liés à la citoyenneté*, qui encourage les adultes à s'instruire, entre autres sujets, sur la protection de l'environnement, l'égalité des sexes, la démocratie et les droits de la personne.

En outre, le programme « Expérience internationale Canada » (EIC) aide les jeunes étrangers et canadiens à acquérir une expérience culturelle et professionnelle et à mieux comprendre les enjeux d'importance mondiale. Les jeunes sont davantage exposés à différentes cultures et sont conduits à mieux comprendre les enjeux internationaux et la place du Canada dans le monde, ce qui leur permet d'adopter un point de vue mondial et qui contribue à aller, par voie de conséquence, dans l'intérêt du Canada sur le plan social.

8. Prière de mentionner tout développement significatif intervenu dans votre pays en matière d'éducation à la citoyenneté dans le secteur de l'AEA, qui n'aurait pas été couvert par les questions abordées ci-dessus.

Commentaires

Ontario

En Ontario, les élèves ont l'obligation d'achever avec succès le cours « Civisme et citoyenneté » de 10^e année pour obtenir le diplôme de fin d'études secondaires.

Gouvernement du Canada

Le Programme d'établissement d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada joue un rôle crucial dans l'intégration des nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants. L'objectif du programme est d'aider les résidentes et résidents permanents à surmonter les obstacles qui freinent leur intégration, tout en aidant les communautés à devenir plus accueillantes et inclusives. Le Programme d'établissement propose aux nouvelles arrivantes et aux nouveaux arrivants une série de services axés sur la coopération, dont des analyses de besoins avec aiguillage, des séances d'information et d'initiation, des formations linguistiques, des services pour le marché du travail et des dispositifs de soutien communautaires.

Selon les modalités du Programme d'établissement, les services d'aide à l'établissement subventionnés par le gouvernement fédéral sont à la disposition à la fois des résidentes et résidents permanents et des nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants. Pour certains services, les critères d'admissibilité s'étendent également aux résidentes et résidents temporaires participant à un programme menant à la résidence permanente dans le cadre de projets pilotes régionaux, notamment du Programme pilote d'immigration au Canada atlantique et du Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord. Les demandeuses et demandeurs d'asile ont accès à plusieurs services et dispositifs de soutien fédéraux et provinciaux pendant qu'ils attendent la décision (p. ex., aide juridique, Programme fédéral de santé intérimaire, services provisoires d'aide au logement, assistance sociale, éducation et autorisations d'emploi). Dans certaines provinces et certains territoires, les résidentes et résidents temporaires (comme les étudiantes et étudiants étrangers et les travailleuses et travailleurs étrangers temporaires) ont accès à certains services d'aide à l'établissement et à d'autres services destinés à la population en général.

Dans le cadre du Programme d'établissement, des programmes formels de formation linguistique sont offerts en anglais (Language Instruction for Newcomers to Canada – LINC) et en français (Cours de langue pour les immigrants au Canada – CLIC). Ces programmes aident les nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants adultes à acquérir les compétences linguistiques dont ils auront besoin pour participer à la vie économique au Canada et s'intégrer dans leur communauté.

Questions spécifiques liées à la pandémie de SARS-CoV-2 (COVID-19)

1. La pandémie actuelle de SARS-CoV-2 (COVID-19) a-t-elle eu des répercussions sur l'AEA dans votre pays?

- **Oui**
- Non

Si vous avez sélectionné « oui », veuillez fournir un exemple concret illustrant ces répercussions.

La pandémie de COVID-19 a sans aucun doute eu des répercussions importantes sur le déroulement de l'AEA au Canada, notamment en interrompant toutes les activités organisées en personne et en imposant une transition vers un système d'enseignement à distance. Voici des exemples de difficultés que certaines provinces et certains territoires ont rencontrés dans l'offre des programmes d'AEA et de problèmes vécus par les prestataires et par les apprenantes et apprenants. La société civile fournit également certaines observations sur ces répercussions.

Alberta

Les prestataires dans le domaine de l'AEA et de l'éducation de base ont été durement touchés par la pandémie, tout comme leurs apprenantes et apprenants. Les prestataires ont été contraints d'adapter le déroulement de leurs programmes pour qu'il se poursuive à distance, soit à l'aide de plateformes en ligne, soit au téléphone ou par message texte, soit encore avec l'envoi de trousseaux d'apprentissage par la poste ou le dépôt de ces trousseaux au domicile des apprenantes et apprenants. Les prestataires du CALP ont fait preuve d'une grande capacité d'adaptation, mais disent que la pandémie les a forcés à faire augmenter le nombre d'heures de travail du personnel pour que la modification de leurs approches soit réussie. Ils disent également que, même s'il a été possible de garder les apprenantes et apprenants existants, il a été difficile de recruter de nouveaux apprenants et apprenantes au cours des premiers mois de la pandémie. Les apprenantes et apprenants ont eu, dans certains cas, d'autres problèmes urgents à régler (alimentation, logement, soins à d'autres personnes), qui les ont empêchés de poursuivre leur apprentissage pendant plusieurs mois. Cela dit, les prestataires du CALP ont apporté leur aide aux apprenantes et apprenants du mieux qu'ils pouvaient, en se servant des événements qu'ils vivaient comme d'authentiques occasions d'approfondir leur apprentissage (par exemple, en utilisant la nécessité pour eux de remplir des formulaires pour le gouvernement pour approfondir leur apprentissage en littératie). L'une des répercussions significatives de la COVID-19 a été que, pendant les périodes de confinement et de restrictions pour le déroulement des programmes en personne, bon nombre d'apprenantes et apprenants fréquentant les programmes d'éducation de base ont décroché, parce qu'ils n'avaient pas accès aux outils technologiques et/ou à la connexion au réseau téléphonique sans fil ou à Internet dont ils avaient besoin.

Manitoba

La transition rapide vers l'apprentissage en ligne ou numérique a ouvert de nouvelles possibilités et présenté de nouvelles difficultés pour les apprenantes et apprenants et pour les prestataires de services d'AEA. L'absence de connexions fiables à Internet dans les communautés du Nord et l'augmentation des besoins d'outils technologiques et d'infrastructures ont exercé des pressions sur eux.

Ontario

Les effectifs d'apprenantes et apprenants dans les programmes d'AEA ont connu une certaine baisse en raison de la COVID-19. De nombreux apprenants et apprenantes ont soit abandonné, soit mis leur apprentissage en suspens, soit fait un nombre d'heures inférieur au nombre d'heures qu'ils auraient faites normalement.

Québec

La pandémie a causé l'interruption de la formation générale des adultes, en formation professionnelle et en enseignement supérieur en mode présentiel dans les centres de formation.

Nouveau-Brunswick

Le déroulement des programmes a été interrompu pendant une certaine période par la pandémie. Des lignes directrices sur la COVID-19 ont été mises au point pour permettre aux programmes de reprendre.

Gouvernement du Canada

Pendant la pandémie de COVID-19, le taux de chômage a atteint un pic record de 13,7 p. 100, en mai 2020. La levée progressive des restrictions et le déconfinement ont entraîné une augmentation de l'emploi, mais la situation reste difficile au Canada sur le marché du travail. En septembre 2020, trois quarts seulement des emplois perdus pendant la pandémie ont refait leur apparition et 1,2 million de Canadiennes et de Canadiens étaient encore soit au chômage soit au chômage technique. Les jeunes (de 15 à 24 ans) et les travailleuses et travailleurs faiblement rémunérés continuent de subir les effets de la crise de la pandémie de façon disproportionnée par rapport à leurs homologues des autres catégories. Dans de telles conditions, les travailleuses et travailleurs, en particulier quand ils sont peu qualifiés ou ont un emploi précaire, auront de la difficulté à réintégrer le marché du travail à moins de perfectionner ou de mettre à niveau leurs compétences. Les dernières statistiques montrent que plus de 45 p. 100 des travailleuses et travailleurs au Canada ont, pour la littératie et la numératie, des compétences qui se situent au niveau 2 ou à un niveau inférieur, sur une échelle à 5 points. C'est un niveau inférieur au niveau nécessaire pour pouvoir bien fonctionner dans une économie axée sur le savoir (selon l'OCDE).

La pandémie de COVID-19 a de profondes répercussions sur les activités de la population du Canada sur le marché du travail et les femmes en particulier sont touchées de façon disproportionnée par la fermeture des industries. Les emplois qui disparaissent risquent de ne plus revenir une fois que l'économie repartira dans le bon sens, ce qui obligera de nombreux adultes à retourner aux études, à perfectionner ou à mettre à niveau leurs compétences, ou encore à s'orienter vers une nouvelle profession. En dépit de trois mois d'augmentation de l'emploi, en septembre 2020, le taux de participation au marché du travail des femmes restait inférieur à son niveau d'avant la crise. Lors du pic de la première vague de COVID-19, les femmes ont davantage participé à des activités sans rapport avec l'emploi, comme la prise en charge de leurs enfants ou de membres de leur famille. S'il faut prendre d'autres mesures encore pour atténuer les effets de la COVID-19, il y a un risque bien réel que la participation des femmes au marché du travail reparte à la baisse.

Les établissements postsecondaires du Canada vont être conduits à changer d'orientation en raison de la chute de leurs effectifs et de leurs revenus et à trouver de nouvelles manières d'offrir leurs services aux étudiantes et aux étudiants et en particulier aux apprenantes et aux apprenants d'un certain âge. Avec à l'horizon une reprise à long terme, le souci de rentabiliser davantage leurs investissements à court terme et de renforcer leur employabilité conduira probablement les gens à privilégier les programmes de courte durée et d'orientation professionnelle et les programmes incorporant des activités d'apprentissage intégrées au marché du travail.

Les prestataires ont apporté des ajustements significatifs au mode de déroulement des programmes d'AEA. Les activités d'apprentissage conventionnelles en tête-à-tête sont nettement en baisse et les formations virtuelles sont en cours de mise à l'essai ou déjà utilisées quand c'est possible. Il est indispensable d'apporter des changements physiques aux infrastructures et de mettre au point des protocoles en matière de santé et d'hygiène.

Quand la pandémie a frappé le pays de plein fouet et conduit à la suspension des services offerts en personne, les prestataires de services linguistiques des programmes d'aide à l'établissement ont rapidement élargi les services existants d'enseignement en ligne et à distance. Ceux qui avaient déjà les infrastructures et les capacités nécessaires se sont adaptés rapidement pour rester en contact avec les apprenantes et apprenants et ont continué d'offrir leurs services en ligne, au téléphone ou à l'aide d'une approche hybride.

Société civile

Les programmes d'AEA ont subi des répercussions importantes en raison du passage à un modèle hybride ou exclusivement en ligne pour l'apprentissage. Pour certaines apprenantes et certains apprenants, cela a éliminé certains des problèmes qu'ils avaient sur le plan du transport ou de la garde d'enfants. Pour d'autres, cela a creusé les inégalités, parce qu'ils n'avaient pas de connexion à Internet ou que leur connexion était de piètre qualité. (Ceci semble être plus problématique que l'accès à l'équipement ou aux outils technologiques

nécessaires.) En outre, les gens ont des problèmes quand ils n'ont pas d'espace calme pour se concentrer sur leur apprentissage et certains sont obligés de se dédoubler pour effectuer leur apprentissage tout en remplissant leur rôle de parents. Certaines apprenantes et certains apprenants sont parvenus à prospérer dans ces nouvelles conditions, tandis que d'autres ont souffert ou ont dû interrompre leur apprentissage.

2. Votre pays a-t-il élaboré une approche ou une stratégie en réponse aux répercussions de la pandémie de SARS-CoV-2 (COVID-19) sur l'AEA?

- **Oui**
- Non

Si vous avez sélectionné « oui », veuillez fournir un exemple dans l'espace ci-dessous.

Au Canada, des efforts considérables ont été consacrés à l'atténuation des effets négatifs de la suspension de l'apprentissage en personne. De nombreuses régions du pays ont assisté à l'émergence de stratégies pour respecter les recommandations des autorités locales de santé tout en cherchant à préserver la continuité de l'apprentissage. En outre, une aide financière directe aux apprenantes et aux apprenants et notamment aux personnes participant aux programmes d'AEA et des fonds d'urgence pour les établissements postsecondaires ont été distribués afin d'atténuer les répercussions négatives des phénomènes simultanés de baisse des revenus et d'augmentation brutale des dépenses.

Manitoba

Une stratégie est en train de se dégager et d'être adaptée aux besoins.

Ontario

Au début de la pandémie, le gouvernement a demandé aux prestataires de passer à un apprentissage virtuel ou à distance. À l'heure actuelle, il recommande aux prestataires de suivre les instructions des autorités locales de santé pour l'offre d'options pour l'apprentissage.

Québec

Le ministère de l'Éducation a mis en place des mesures afin de :

- diffuser du contenu de formation en ligne;
- intensifier le développement de la formation à distance;
- mettre en place une formation destinée aux enseignantes et enseignants sur la formation à distance;
- adopter les normes dictées par la Santé publique pour reprendre la formation en présentiel de façon sécuritaire.

Les services publics d'emploi (SPE) du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale en collaboration avec la Commission des partenaires du marché du travail, ont mis en place au printemps dernier le Programme d'actions concertées pour le maintien en emploi (PACME). Le PACME a été lancé le 6 avril 2020, sur une base temporaire pour répondre à une crise sanitaire exceptionnelle. Le PACME a permis à plus de 34 000 entreprises et 197 000 personnes en emploi de bénéficier d'un soutien financier pour offrir des activités de formation afin de maintenir leur lien en emploi.

Divers assouplissements supplémentaires ont également été faits afin de favoriser le maintien en formation des participantes et participants aux mesures et services d'emploi.

Nouveau-Brunswick

Des mesures de santé ont été mises en place et de nouvelles approches pour la prestation ont été adoptées afin de répondre aux besoins de nos clients.

Gouvernement du Canada

En réponse aux pressions causées par la pandémie de COVID-19, le gouvernement du Canada offre un appui significatif aux étudiantes et étudiants et aux diplômées et diplômés récents. Cet appui comprend des mesures temporaires de renforcement du PCPE à hauteur de 1,9 milliard de dollars pour aider les nouvelles étudiantes et nouveaux étudiants et les étudiantes et étudiants retournant aux études faisant face à des difficultés financières. Ces mesures, qui seront en place pour l'année scolaire 2020-2021, comprennent les volets suivants :

- doublement de la valeur des bourses canadiennes pour étudiantes et étudiants à temps plein et à temps partiel, pour les étudiantes et étudiants ayant une incapacité permanente et pour les étudiantes et étudiants ayant des personnes à charge;
- élimination de la contribution attendue de l'étudiante ou étudiant et de sa conjointe ou de son conjoint dans le calcul de l'aide financière qu'il est possible de lui accorder;
- augmentation du plafond hebdomadaire des prêts aux étudiantes et aux étudiants, qui passe de 210 à 350 dollars.

Ces mesures sont censées profiter, au total, à environ 765 000 nouvelles étudiantes et nouveaux étudiants et étudiantes et étudiants retournant aux études.

Pour venir en aide aux travailleuses et travailleurs du Canada et leur permettre de retourner au travail pendant la période de reprise économique, Emploi et Développement social Canada (EDSC) a adopté une nouvelle approche pour les compétences essentielles, qui a été rebaptisée « Compétences pour réussir ». Dans cette nouvelle approche, les compétences concernées constituent la base nécessaire à l'acquisition de toutes les autres compétences (techniques et propres à telle ou telle profession). L'orientation générale vise à permettre au gouvernement du Canada de venir en aide à la population du Canada pendant la période de reprise économique. Il s'agit des compétences nécessaires pour pouvoir participer, s'adapter et prospérer, que ce soit dans les programmes d'apprentissage, au travail ou dans sa vie personnelle. Pendant plus de 25 années, EDSC a utilisé un cadre de neuf compétences

essentielles pour aider les prestataires de services et les autres organismes à comprendre les besoins de la population du Canada sur le plan des compétences et à concevoir et à proposer des programmes répondant à ces besoins. Au cours de cette période, le marché du travail a connu une évolution importante et la pandémie de COVID-19 contribue à accélérer ce processus, avec la transition vers une économie axée sur le numérique. L'approche « Compétences pour réussir » répond à ces nouveaux besoins de compétences sur le marché du travail actuel et à l'avenir, en mettant en relief l'importance de certaines compétences cruciales, comme des compétences d'ordre supérieur dans le domaine numérique et en résolution de problèmes, ainsi que des compétences d'ordre socioaffectif, comme les capacités d'adaptation, la créativité et l'innovation.

L'approche « Compétences pour réussir » a été conçue pour être inclusive et il est possible de l'adapter à différents contextes et à divers utilisateurs et utilisatrices, quel que soit le niveau de leurs compétences. Elle a été accueillie à bras ouverts par toutes les parties prenantes, ainsi que par les provinces et les territoires, parce qu'elle se concentre sur les travailleuses et travailleurs à tous les niveaux de compétence et qu'elle favorise l'inclusion des groupes vulnérables (p. ex., personnes ayant une incapacité, travailleuses et travailleurs précaires). Elle tient également compte des besoins de différentes catégories d'utilisatrices et utilisateurs sans mettre l'accent sur quelque compétence particulière, elle peut être adaptée à différents contextes et répond aux besoins des employeurs en mettant davantage l'accent sur les compétences socioaffectives.

En guise d'élément clé des mesures du gouvernement fédéral pour favoriser la reprise de l'économie, le Bureau de l'alphabétisation et des compétences essentielles (BACE) prévoit de lancer et de mettre en œuvre l'approche « Compétences pour réussir » dans le cadre du dialogue pancanadien sur les compétences, en vue de promouvoir une approche cohérente au développement des compétences. L'objectif est d'aider les Canadiennes et les Canadiens à prendre en charge le perfectionnement de leurs propres compétences pour qu'ils puissent connaître la réussite dans leur vie personnelle et professionnelle. Le forum annuel « Compétences pour réussir », qui s'est déroulé en novembre 2020, a été le point de départ de ce dialogue. Il fera intervenir tout un réseau de personnes influentes, notamment des individus étant reconnus comme s'étant faits les championnes ou champions de divers groupes de population au Canada, des ambassadrices et ambassadeurs spécialistes du domaine et à l'avant-garde de l'adoption de la nouvelle approche « Compétences pour réussir », les provinces et les territoires, d'autres ministères du gouvernement fédéral et les établissements de formation. La mise en œuvre de « Compétences pour réussir » servira également à éclairer les décisions actuelles et à venir du BACE concernant le financement de projets. Elle aidera aussi les Canadiennes et les Canadiens à mettre en évidence les compétences dont ils auront besoin pour s'adapter et prospérer dans une économie axée sur la technologie. En outre, elle aidera les prestataires de services à offrir des aides à la formation aux Canadiennes et aux Canadiens – dont ceux qui ont été en dehors du marché du travail sur une période relativement longue ou qui font face à de multiples obstacles pour travailler – à s'adapter à l'évolution du marché du travail et favorisera l'inclusion dans la reprise économique.

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) a lancé des mesures temporaires pour veiller à ce que les évaluations linguistiques et les aiguillages se poursuivent, dans le contexte de la suspension des services en personne en raison de la pandémie de COVID-19 et conformément aux consignes sanitaires adoptées par les provinces et les territoires. Ces mesures ont pour but de veiller à ce que les apprenantes et apprenants admissibles aient accès aux options disponibles pour l'apprentissage d'une langue seconde. IRCC a assoupli les arrangements actuels avec les prestataires de services pour faciliter cette évolution vers des modes différents de prestation de services, ce qui a permis d'assurer une grande continuité des services pour les nouvelles arrivantes et les nouveaux arrivants. IRCC a également renforcé la disponibilité de places pour l'apprentissage linguistique à distance et a élargi ses dispositifs de soutien pour la formation et le mentorat du personnel enseignant, afin d'aider les formatrices et formateurs qui travaillent activement à la mise au point d'options de cours en ligne pour les nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants.

3. Dans quelle mesure la pandémie de SARS-CoV-2 (COVID-19) a-t-elle influé sur la disponibilité, l'exactitude et la fiabilité des informations que vous avez fournies sur l'AEA pour la période précédant la propagation du virus dans votre pays?

La pandémie n'a, à ce jour, pas eu d'effet significatif sur la disponibilité des informations sur la période précédant la propagation du virus.

Cependant, un tel effet risque de se faire ressentir en 2020 et 2021, parce qu'il se peut que les prestataires aient éprouvé des difficultés dans leurs efforts pour recueillir des données et des informations, en raison des restrictions concernant l'offre des programmes en personne et du fait qu'un nombre significatif d'apprenantes et apprenants des programmes d'AEA peuvent s'être retrouvés dans l'incapacité de donner la priorité à leur apprentissage lors des premiers mois de la pandémie.

Alberta

Jusqu'à présent, le ministère n'a pas remarqué d'effet significatif que la pandémie aurait pu causer sur la disponibilité des informations par rapport à la période précédant la propagation du virus. Les organismes et établissements subventionnés seront probablement en mesure de produire des rapports et ont déjà, pour certains, produit des rapports sur les informations pour la première moitié de l'année 2019-2020 (juillet à décembre 2019). Pour la deuxième moitié de 2019-2020 (janvier à juin 2020), cependant, les prestataires subventionnés par le ministère risquent d'avoir éprouvé des difficultés à recueillir des données et des informations, en raison des restrictions concernant l'offre des programmes en personne et du fait qu'un nombre significatif d'apprenantes et apprenants des programmes d'AEA peuvent s'être retrouvés dans l'incapacité de donner la priorité à leur apprentissage lors des premiers mois de la pandémie. Le ministère est en train de passer en revue les données et les informations de l'année 2019-2020 et il est probablement trop tôt pour pouvoir pleinement répondre à cette question.

Manitoba

L'augmentation des activités liées à la COVID-19 a aggravé les pressions s'exerçant sur le personnel et sur les ressources relatives à l'obtention de données plus détaillées.

Ontario

La pandémie de COVID-19 n'a pas eu d'effet sur la capacité de l'Ontario de rendre compte de façon exacte des informations requises par le présent questionnaire.

Québec

Il n'y a eu aucune influence, car la pandémie a débuté après la période couverte par l'enquête.

Nouveau-Brunswick

La pandémie n'a eu aucun effet sur ce domaine.

Gouvernement du Canada

La pandémie n'a pas eu d'effet sur les informations fournies.

Questions propres à la Recommandation sur l'apprentissage et l'éducation des adultes (RAEA) de 2015

1. Dans quelle mesure les principes de la Recommandation ont-ils influencé l'évolution de l'éducation et de la formation des adultes dans votre pays?

- Pas du tout
- **Un peu**
- Moyennement
- Beaucoup
- Ne sait pas

Si vous avez sélectionné « moyennement » ou « beaucoup », veuillez indiquer dans quelle mesure l'évolution a eu lieu dans les domaines suivants : **S.O.**

- Politiques publiques
- Gouvernance
- Participation
- Financement
- Qualité

2. Veuillez fournir toute information complémentaire sur les mesures prises dans votre pays pour donner effet aux principes de la Recommandation.

Il est possible de mettre en évidence des éléments de la RAEA dans tous les efforts en matière d'AEA de chaque province et de chaque territoire, mais ces éléments ne découlent pas nécessairement de façon intentionnelle de la publication de la RAEA de 2015. Dans certains cas, ils précèdent cette publication.

Manitoba

Bien qu'il soit possible de mettre en évidence des éléments de la RAEA dans tous les efforts en matière d'AEA au Manitoba, ceux-ci ne découlent pas de façon intentionnelle de la publication de la RAEA de 2015.

Ontario

Même si le travail de la province en matière d'AEA concorde dans une large mesure avec les recommandations du rapport, il ne découle pas nécessairement, que ce soit de façon directe ou indirecte, de ces recommandations.

Nouveau-Brunswick

La province est en train d'effectuer un travail interne d'examen et de communication sur la Recommandation de l'UNESCO. Les effets sur les programmes ou les politiques restent à déterminer.

3. Des mesures ont-elles été prises pour informer les parties prenantes de la Recommandation?

- Oui
- **Non**

Si vous avez sélectionné « oui », lesquelles des mesures suivantes ont été prises pour informer les parties prenantes de la Recommandation? **S.O.**

- Réunions des parties prenantes à l'échelle pancanadienne
- Réunions avec les ONG
- Agences de presse et plateformes médiatiques pancanadiennes
- Documents et articles d'actualité régulièrement publiés sur le site Web du ministère et du gouvernement
- Courriers électroniques ou avis envoyés directement
- Autre

4. Votre pays a-t-il pris des mesures pour développer les capacités des parties prenantes en vue de la mise en œuvre de la Recommandation ?

- Oui
- **Non**

Si vous avez sélectionné « oui », lesquelles des mesures suivantes votre pays a-t-il prises pour développer les capacités des parties prenantes en vue de la mise en œuvre de la Recommandation? **S.O.**

- Mise en commun de l'expérience acquise en la matière
- Organisation d'ateliers de développement des capacités
- Organisation de formations
- Autre

5. Votre pays a-t-il pris des mesures pour faciliter le développement des capacités d'autres pays comme cela est évoqué dans la Recommandation ?

- Oui
- **Non**

Si vous avez sélectionné « oui », lesquelles des mesures suivantes avez-vous prises pour faciliter le développement des capacités d'autres pays? **S.O.**

- Mise en commun de l'expérience acquise en la matière
- Renforcement de l'entraide coopérative
- Organisation d'ateliers de développement des capacités
- Autre

Si vous avez sélectionné « oui », veuillez indiquer le ou les pays auxquels vous avez apporté votre appui.

6. Votre pays a-t-il pris des mesures pour améliorer la collecte de données sur la mise en œuvre de la Recommandation ?

- Oui
- **Non**

Si vous avez sélectionné « oui », parmi les mesures suivantes, lesquelles ont été prises pour améliorer la collecte de données sur la mise en œuvre de la Recommandation? **S.O.**

- Demande d'informations à d'autres institutions/organismes/départements
- Intégration de questions sur la Recommandation dans les processus de collecte de données existants, comme les enquêtes
- Alimentation de bases de données existantes avec des informations pertinentes
- Création d'un mécanisme spécifique de suivi de la mise en œuvre de la Recommandation
- Autre

7. Prière d'indiquer si votre pays a dû faire face à des difficultés, en particulier liées à des crises mondiales ou nationales, comme des catastrophes naturelles, lors de la mise en œuvre de la Recommandation pendant la période qui fait l'objet de votre rapport.

- Oui
- **Non**

Si vous avez sélectionné « oui », veuillez préciser :